

NEXANS

ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2015

(en milliers de DH)

A C T I F		Clôture 31/12/2015 Net	Clôture 31/12/2014 Net
I	* ACTIF IMMOBILISE	217 676	216 803
	* Ecart d'acquisition	-	-
	* Immobilisations incorporelles	1 772	2 247
	* Immobilisations corporelles	201 995	200 488
	* Immobilisations financières	13 910	14 069
	* Titres mis en équivalence	-	-
II	* ACTIF CIRCULANT	1 054 064	1 072 095
	* Stocks et en cours - nets	261 953	287 320
	* Clients et comptes rattachés - nets	615 844	612 136
	* Autres créances et comptes de régularisation	176 268	172 639
	* Valeurs mobilières de placement	-	-
III	* DISPONIBILITES	91 296	74 365
	Total de l'actif	1 363 036	1 363 264

P A S S I F		Clôture 31/12/2015 Net	Clôture 31/12/2014 Net
I	* CAPITAUX PROPRES (Part du groupe)	690 617	680 290
	* Capital	224 352	224 352
	* Primes	-	-
	* Réserves et reports à nouveau consolidés	438 012	421 057
	* Résultat net consolidé de l'exercice - Part du Groupe	26 766	32 883
	* Autres	1 487	1 998
II	* INTERETS MINORITAIRES	15 095	16 046
	* Réserves des minoritaires	13 928	14 599
	* Résultat net des minoritaires	1 168	1 447
III	* PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	3 239	4 476
IV	* DETTES	654 085	662 452
	* Emprunts et dettes financières - Court Terme	67 481	82 309
	* Fournisseurs et comptes rattachés	436 107	413 476
	* Autres dettes et comptes de régularisation	150 497	166 668
	Total du passif	1 363 036	1 363 264

COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES (HORS TAXES) CONSOLIDE

N A T U R E	Clôture 2015	Clôture 2014
	31/12/2015	31/12/2014
* Chiffre d'affaires	1 698 047	1 634 026
* Autres produits d'exploitation	22 457	30 905
* Achats consommés	1 319 214	1 264 559
* Charges de personnel	136 515	125 372
* Autres charges d'exploitation	140 527	142 072
* Impôts et taxes	4 579	3 617
* Dotations d'exploitation	54 007	60 079
* Résultat d'exploitation	65 662	69 231
* Charges et produits financiers	-8 939	-13 688
* Résultat courant des entreprises intégrées	56 723	55 543
* Charges et produits non-courants	-14 287	-10 732
* Impôts sur les bénéfices courants	15 374	15 461
* Impôts sur les bénéfices différés (en consolidation)	-871	-4 979
* Total impôts sur les résultats	14 503	10 482
* Résultat net des entreprises intégrées	27 934	34 329
* Quote-part dans les résultats des entreprises incluses par mise en équivalence	-	-
* Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
* Résultat net de l'ensemble consolidé	27 934	34 329
* Intérêts minoritaires	1 168	1 447
* Résultat net (Part du groupe)	26 766	32 883
* Résultat net (part du Groupe) par action	11,93	14,66

ATTESTATION

FIDUMAC		pwc	
89, Rue Chaouia 20090 Casablanca		35, Rue Aziz Bellal 20300 Casablanca	
ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE NEXANS MAROC S.A			
PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015			
<p>Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire des comptes consolidés du Groupe NEXANS MAROC S.A, comprenant le bilan et le compte de produits et de charges consolidés relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 ainsi que les notes annexes contenant le périmètre de consolidation et les principales méthodes comptables. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 705 712, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 27 934.</p> <p>Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire du bilan et du compte de produits et de charges consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.</p> <p>Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe NEXANS MAROC S.A. arrêtés au 31 décembre 2015, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.</p>			
Casablanca, le 25 mars 2016			
Les Commissaires aux Comptes		PwC Maroc	
 Mohamed Touhali Associé		 Leila Sijlmassi Associée	

PERIMETRE ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION AU 31/12/2015

I - PERIMETRE, METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION :

Au 31 Décembre 2015, le périmètre de consolidation de Nexans Maroc est composé de cinq sociétés suivantes :

- Nexans Maroc, société consolidante ;
- Sirmel Maroc, filiale à 84, 83 % ;
- Sirmel Sénégal, société de droit sénégalais et filiale de Sirmel Maroc à 51, 00 % ;
- Tourets et Emballages du Maroc (T.E.M.), filiale à 100 % ;
- COPREMA s.a.r.l., société immobilière et filiale à 99,90 %.

Ces quatre dernières filiales sont toutes sous contrôle exclusif de Nexans Maroc et leur consolidation a été effectuée directement et par la méthode de l'intégration globale.

Exclusions du périmètre :

Les autres filiales et participations énumérées ci-après, ne sont pas retenues dans le périmètre de consolidation, soit parce que certaines sont en cours de dissolution (le cas des filiales CGMB, MANELERG et CGMS) ou que leurs données comptables (bilans et chiffres d'affaires) ne sont pas assez significatives par rapport aux comptes consolidés de Nexans Maroc (le cas des participations IMOUKA et Les Câbleries du Sénégal) :

- CGMB.....(59, 65 %)
- MANELERG.....(99, 50 %)
- CGMS.....(99, 99 %)
- IMOUKA.....(16, 67 %)
- Les Câbleries du Sénégal(18, 60 %)

II - REGLES DE CONSOLIDATION :

• Méthodes d'évaluation et de présentation :

Les comptes individuels des sociétés consolidées sont établis conformément aux dispositions de la loi comptable marocaine en vigueur, n° 9/88.

Cependant, les retraitements de consolidation sont effectués d'une part, suivant la méthodologie préconisée par le Conseil National de la Comptabilité, dans son Avis n° 5, émis le 26/05/2005, et d'autre part, en cohérence avec certaines règles et choix retenus dans le cadre de la consolidation du groupe Nexans France effectuée selon les normes internationales IFRS.

Les principales méthodes et règles d'évaluation sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Coût d'acquisition ou de production
Immobilisations financières	Montant nominal
Prêts et créances immobilisées	Prix d'achat, à l'exclusion des frais d'acquisition
Titres de participation	Coût d'acquisition et coût de production
Stocks	Si la valeur actuelle inférieure à la valeur d'entrée (obsolescence, rotation....)
Créances clients	Montant nominal
Créances corrections	Créances impayées, objet de recours judiciaire ou dont l'irrécouvrabilité est fort probable.
Impôt différés	Conforme Avis N°5 du CNC
Modalités de calcul du résultat par action	Résultat Net part Groupe divisé par le nombre d'actions

• Principaux retraitements :

1 - Traitement des écarts d'acquisition :

Les écarts d'acquisition négatifs dégagés, à fin 2002 pour Sirmel et à fin 2004 pour T.E.M, ont fait l'objet d'un amortissement intégral à la clôture de l'exercice 2005.

Un écart d'acquisition négatif enregistré également en 2006, suite à l'acquisition de nouveaux titres Sirmel, a fait l'objet du même traitement.

Le goodwill dégagé sur les titres de COPREMA à fin 2008 a été intégralement amorti en 2009.

Le badwill réalisé en 2012 sur les titres de Sirmel Sénégal a été enregistré pour sa totalité en résultat non courant de l'exercice.

2 - Retraitement des immobilisations en non-valeurs :

Les charges à répartir sur plusieurs exercices ont été annulées aussi bien au bilan qu'au niveau du poste des dotations aux amortissements du C.P.C.

3 - Elimination de la marge brute bénéficiaire sur stock intra-groupe :

Au bilan consolidé, les stocks ont subi une diminution à raison de la marge brute intra-groupe, dont la variation a été enregistrée en résultat, après constatation des impôts différés y afférents.

4 - Provisions réglementées :

Les provisions réglementées à caractère fiscal antérieurement constituées puis totalement reprises, ont fait l'objet de reclassements en réserves de consolidation, avec constatation des impôts différés sur celles qui sont temporairement exonérées de l'impôt sur les sociétés.

5 - Ecarts de conversion :

Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture, à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en résultat financier. Ainsi, les gains et pertes, latents et réalisés, liés aux écarts de conversion sont comptabilisés au compte de produits et charges en résultat financier.

6 - Impôts différés :

Les impôts différés sont enregistrés à la fois sur les retraitements de consolidation ayant un impact sur les résultats, ainsi que sur les différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal, constatées au niveau des comptes sociaux individuels.